

Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 5

Commune de TRAVERSERES

Séance du 7 avril 2025

Objet

Vote des taux des taxes
directes locales pour
l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAU André, Premier Adjoint.

Date de convocation : 2 avril

Étaient présents : BARASZ Olivier, KOVACICEK Corinne, LATAPIE Jean-Luc, LE TALLEC Sophie et PAU André

N° de délibération

20250405

Absent : ANTAJAN-BERNADOT Joris

Madame LE TALLEC Sophie est nommée secrétaire.

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les taux de 2025 comme suit :

TFB : 44.45 %
TFPNB : 66.42 %
TH : 9.56 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Olivier BARASZ



Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'État.

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	36 951	44,01	165,09	38 800	17 076	44,45	17 247
Taxe foncière non bâties (TFNB)	10 766	65,76	240,64	11 000	7 234	66,42	7 306
Taxe d'habitation (TH)	8 156	9,47	55,93	3 700	350	9,56	354
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				24 660	>>>	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	24907 = 1,01				
Taxe d'habitation (TH)	24 660				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			910	0	0	0	910

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	24 907	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	910	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	25 817
---	--------	---	--	-----	---	--	--------

À AUCH

Le 21 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
CATHERINE PERINETTI

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Communauté d'Agglomération de Traverses